



Processus « Reprise d'une autorisation existante » dans Radiation Portal Switzerland effectué par l'entreprise spécialisée en radiologie mandatée

- **Lien vers le portail :** [Radiation Portal Switzerland](#)

Lorsqu'un cabinet ou un appareil est repris par un nouveau propriétaire, et donc un changement d'utilisateur, une demande de reprise doit être soumise. Cela se fait via notre portail en ligne « Radiation Portal Switzerland ».

La demande doit être saisie et soumise par le nouveau titulaire de l'autorisation, elle peut toutefois être déléguée à l'entreprise spécialisée en radiologie. Pour ce faire, le numéro de l'autorisation à reprendre du système radiologique concerné doit être connu. Celui-ci lui est fourni par le titulaire actuel de l'autorisation.

Instruction complète pour la reprise d'une autorisation ou d'un cabinet, effectué par l'entreprise de radiologie :

1. L'entreprise spécialisée fait le login comme d'habitude.
2. A droite du tableau de bord, elle choisit l'action « Gérer les données de base et les dossiers » et crée la nouvelle entreprise pour le nouveau titulaire de l'autorisation avec l'adresse de correspondance du nouveau titulaire de l'autorisation.
3. L'entreprise clique sur « reprise d'une autorisation existante » (dans le menu d'action gris).
4. Elle saisit le numéro d'autorisation à reprendre.
5. Elle choisit la nouvelle entreprise comme nouveau titulaire de l'autorisation.
6. Elle ajoute un commentaire : « Prise en charge avec délégation à une entreprise spécialisée » (sous l'étape 6 – 'autres informations').
7. Elle soumet la demande.

Si la demande est validée et approuvée, la demande de prise en charge sera visible dans le tableau de bord de la société de radiologie. **Important** : ne pas sélectionner une entreprise dans la liste déroulante (dans la barre du haut), mais laisser le réglage standard.

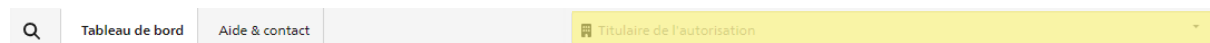


Tableau de bord

8. L'entreprise spécialisée fait une délégation de la demande de prise en charge à elle-même (pour la traçabilité de la part de l'autorité).
9. L'entreprise spécialisée remplit tous les champs de saisie comme une demande normale et soumet la demande. La demande sera alors examinée par l'OFSP.

Vous trouverez des informations supplémentaires sous « [Aide & contact](#) » sur le portail. Pour toute question, adressez-vous au support RPS : rps@bag.admin.ch.